
**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2019-19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 30 septembre 2019
Nombre de membres du comité de direction : 26
Nombre de membres présents ou représentés : 15
Président de séance : Monsieur ETCHART
Secrétaire de séance : Madame BURKI

Membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BURKI, DEREMBLE, Messieurs LUY, BOCCARD,
Membres absents des élus Annemasse Agglo : Mesdames BERGER, MAGDELAINE, MARTIN, Monsieur AEBISCHER,
Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Madame HERRERO, Messieurs BOCQUET, ETCHART, ERNST, GRANDCHAMP,
MUGNIER,
Membres absents des élus du Genevois : Monsieur REY,
Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : Mesdames NERI, LE HENAFF, Messieurs BOSSY, CHUTIN, MOUCHET,
Membres absents des socio professionnels : Mesdames BUSSAT, QUEMENT, Messieurs BERTRAND, FEUILLET, LESAGE, MOUMDJIAN, TOVANY,
TSHIAM,

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA, MERCIER, Monsieur GIRAUD
Invité présent : M. LANGLOIS

OBJET : Approbation des indemnités de gestion et de conseil du Trésorier principal

*Vu les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 permettant aux collectivités locales et établissements publics de verser au receveur une indemnité et en fixer les modalités de calcul,
Vu le courrier de Monsieur LANGLOIS Trésorier principal, sollicitant l'indemnité de conseil pour l'exercice 2019 selon le barème de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983,
Vu la délibération 2019-07 portant approbation du budget primitif 2019*

Considérant qu'au titre de l'année 2019, cette indemnité de conseil et de gestion à payer au Trésorier principal, en la personne de Monsieur Jacques LANGLOIS, est estimée à 417,43 euros TTC (soit 304,19€ net).

Considérant que les dépenses en résultant seront imputées sur le crédit ouvert à cet effet au budget, article 6225.

**Au vu de cet exposé le Comité de Direction,
APPROUVE à l'unanimité, les indemnités de conseil et de gestion du Trésorier principal.**

M.. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 30 septembre 2019
affiché ou notifié le 30 septembre 2019

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur ETCHART

